

## FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION  
DU POSTE

REFERENCE

# N°80

INTITULE DU POSTE

## Enseignant Coordonnateur SAPAD

PLACE DU POSTE

Le titulaire du poste est rattaché administrativement à la circonscription ASH Marseille.  
Il exerce au siège de l'association des PEP-13

PROFIL DU POSTE

CADRE GENERAL

Par convention et délégation de mission, l'IA- DASEN confie à l'ADPEP la gestion du SAPAD. De ce fait, le coordonnateur devra rendre compte à ces deux autorités

MISSIONS

Ce service, est inscrit dans la complémentarité du service public et garantit le droit à l'éducation à tout élève malade ou accidenté. Chaque projet individualisé doit :

- permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages scolaires fondamentaux avec une aide de proximité, en tenant compte de son état de santé,
- maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence,
- favoriser le retour dans l'établissement scolaire après une absence momentanée ou durable.

FONCTIONS

**L'enseignant coordonnateur est chargé :**

- de la coordination du service d'aide pédagogique à domicile avec les personnels des établissements scolaires fréquentés par les élèves malades ou accidentés,
- de la mise en œuvre au sein des établissements, des projets individualisés d'accompagnement, et de l'information et de la préparation des enseignants concernés,
- de la gestion des dossiers, de leur accomplissement et de leur clôture avec les moyens dédiés.

**Le détail de ses missions concerne les points suivants :**

- Elaboration du projet pédagogique de scolarisation à domicile en lien avec les partenaires.
- Mise en place des modalités d'enseignement à domicile dans les établissements de soins et scolaires et coordination des différents partenaires
- Ouverture et suivi des dossiers d'aide pédagogique avec les familles et les enseignants
- Contact avec les familles, les enseignants, les Chefs d'établissement, les Conseillers Principaux d'Education, les Assistantes Sociales, les Infirmières, Médecins et Psychologues
- Recherche de professeurs intervenant
- Participation aux équipes éducatives (de suivi et d'évaluations)
- Veille particulièrement à ce que le travail fourni par l'élève soit évalué et pris en compte par l'établissement scolaire d'origine
- Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service).
- Saisie des dossiers, collecte des informations
- En lien avec le Directeur de l'AD PEP, participation à l'élaboration et au suivi du budget prévisionnel et du compte de résultat pour présentation et validation par le CA PEP 13
- Participation à l'élaboration des demandes de subventions pour le financement du service
- Envoi des ordres de mission aux professeurs et suivi des heures effectuées
- Recueil de données statistiques pour les bilans d'activité, et les comités de pilotage
- Promotion du service
- Participation à la recherche de partenaires
- Participation aux commissions régionales SAPAD
- Mise en œuvre de temps de formation pour les enseignants du SAPAD
- Participation à l'organisation de manifestations, journées d'études, colloques

COMPETENCES

- Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;
- Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ;

CONTEXTE ADMINISTRATIF

PRE-REQUIS  
(diplômes ou expérience)

-Détenteur du CAPPEI (ex CAPASH)

NOMINATION

L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention du poste au barème

REGIME HORAIRE

L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail soit 35 heures hebdomadaires. Ce temps étant réparti en fonction des missions

MODALITES DE  
CANDIDATURE

Envoi du dossier d'une lettre de motivation et un curriculum vitae  
DPE 2 : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

CONTACT

IEN ASH MARSEILLE 04.84.35.81.10 – ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr